N° 156 — 19e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

Mercredi 5 Juin 1907

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7 (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 58

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . 0 fr. 50 la ligne
FAITS DIVERS . . . 1 fr. la ligne
LOCALES . . . 1 fr. la ligne

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal ; à Paris chez nos bureaux, 20, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 601 | A TOURCOING : N° 3
A LILLE : N° 67

IMMENSE INCENDIE A BERCK-SUR-MER

UN MILLION ET DEMI DE DÉGATS

Les Inscrits Maritimes

Il est bien difficile de porter un jugement définitif sur la grève des inscrits maritimes.

A ne connaître que leurs actuelles revendications, on est volontiers porté à s'étonner et à protester...

Les inscrits jouissent aujourd'hui d'une pension de 200 francs. Le ministre de la Marine a préparé un projet de loi qui l'élèverait à 360 francs. Mais, il c'est trouvé un député maritime, M. Siegfried, du Havre, qui, selon le système de surenchère que nous dénonçions récemment, a proposé de l'élever à 600 francs.

Les inscrits, tout naturellement, préfèrent 600 francs à 360 francs. Mais ils ne se contentent pas de faire connaître leur préférence. Ils exigent. Et, comme les Chambres tardent trop, à leur gré, à leur donner satisfaction, ils se mettent en grève.

De savoir comment le ministre des Finances arrivera à faire face aux aggravations budgétaires résultant d'une augmentation aussi considérable de leurs pensions, qui se trouveraient triplées, ils ne se préoccupent point.

C'est le même raisonnement que les viticulteurs du Midi : que le Gouvernement se débrouille ! Voilà ce que nous exigeons ; quant aux moyens d'exécution, c'est aux pouvoirs publics à les trouver.

On peut aller loin dans cette voie.

Car et les inscrits maritimes forment une catégorie très intéressante de travailleurs, il en est d'autres dont la situation n'est pas moins digne de sollicitude.

Pourquoi des pensions de 600 francs à ceux-ci et point à ceux-là ?

Ceux-là — et ils sont nombreux — se lèveront demain à leur tour. Ils présenteront eux aussi leurs revendications, avec les mêmes violences et les mêmes menaces. Ils décréteront des grèves plus ou moins générales et plus ou moins étendues. Et si le Gouvernement et les Chambres capitulent, que deviendra le budget ?

Car toute la question est là, encore que les inscrits maritimes ne veuillent point y prêter attention.

Nos ressources financières nous permettent-elles de donner satisfaction à toutes les aspirations, si légitimes soient-elles, de ceux qui, à un titre quelconque, émargent au budget de l'Etat ?

Les viticulteurs méridionaux somment les pouvoirs publics d'apporter un remède à leurs misères. Les inscrits réclament impérieusement les pensions de 600 francs, chiffre minimum pour les simples matelots, et qui s'élève proportionnellement pour les grades.

Tout cela représente de l'argent, beaucoup d'argent.

Où le Gouvernement peut-il le prendre ?

Dans la bourse des contribuables, qui déjà n'en peuvent mais, et qui pourraient bien finir par se mettre en grève à leur tour.

On dit, et nous avons lieu de le croire, que la situation des inscrits maritimes est toute spéciale, que ces braves gens ont une existence toute de sacrifice et de labeur maigrement rétribué, et que la retraite est pour eux l'objectif dominant, le but final par eux espéré pendant de longues années, et en vue duquel ils consentent à la vie dure et ingrate qui leur est imposée.

C'est là une considération qui a sa valeur. Mais le ministre de la Marine en a sans doute tenu compte en préparant son projet qui double presque la pension actuelle.

Que l'on fasse plus encore, s'il est possible, et nous applaudirons.

Mais on ne saurait admettre que les représentants de la nation délibèrent sous le coup de menaces et sous l'influence d'une grève.

Et ce qui ajoute encore à la gravité de ce mouvement, c'est qu'il a été inspiré par les états-majors, par les officiers, qui, mécontents du projet Thomson, et se prétendant « sacrifiés », ont donné l'exemple de l'indiscipline et poussé leurs équipages à la désertion.

Ceux-là sont les principaux coupables. Et autant les pauvres matelots méritent l'indulgence et la sympathie, autant on doit juger sévèrement la conduite de leurs officiers.

Il y a, dans cette attitude des états-majors, matière à enquête minutieuse et approfondie. Certains se plaignent, si nous en croyons certains journaux réactionnaires, qu'on ait diminué leur autorité sur leurs subordonnés. Ils se disent découragés, et ils prétendent avoir été débordés et incapables de résister au mouvement.

Il est nécessaire, pour l'avenir de notre marine marchande, que l'on soit fixé sur ces divers points. La France s'impose de grands sacrifices pour cette marine. Il faut qu'elle sache et les résultats sont en rapport avec son effort financier et s'il y a lieu de maintenir le vieux régime institué par Colbert et qui, peut-être, pourrait être rajeuni et transformé.

Georges ROBERT.

Le comité de la grève conseille la reprise du travail

Paris, 4 juin.

Le comité de la grève des inscrits maritimes a communiqué hier soir le texte du télégramme suivant, qui a été expédié dans tous les ports à la suite de l'entrevue avec le ministre et la commission :

Les délégués, réunis à la Chambre des députés, ont été reçus par le ministre et la commission de la marine.

Le ministre abandonnera toutes poursuites et demandera aux compagnies la réintégration de tous les marins et officiers. Après avoir causé individuellement avec la majorité des membres de la commission, nous avons acquis l'assurance que le projet Thomson serait amélioré. A l'unanimité, les délégués proposent la cessation de la grève.

Réunion des délégués. — Les mécontents

Les délégués envoyés à Paris par les syndicats des divers ports se sont réunis ce matin dans un café de la rue Grange-Batelière « A la Chope Montmartre » sous la présidence de M. Le Boulanger, président du comité national de défense des inscrits maritimes. La réunion a été longue et très animée. Dès le début un incident a été provoqué par M. Buscaillet, délégué des inscrits maritimes de Bordeaux, qui a quitté bruyamment la salle en s'écriant : « Je ne veux pas m'associer à une pareille capitulation... Je dégage ma responsabilité et me retire ».

M. Buscaillet, qui paraissait fort ému, a expliqué en sortant les causes de son mécontentement :

— C'est tout... Après nous avoir mis une grève sur les bras voilà qu'ils capitulent. Car c'est une capitulation que cette décision de mettre fin à la grève sans avoir obtenu un engagement formel et écrit !

Je n'ai pu arriver à Paris qu'hier dans la soirée. J'ai été absolument stupéfait en apprenant que mes collègues avaient fait, dans l'après-midi, une démarche au ministère. On avait, en effet, télégraphié des ports aux délégués pour leur recommander de s'entamer aucun pourparler avec l'administration ou avec la commission parlementaire avant que tous les représentants des syndicats se fussent concertés. Et on ne prend pas même pas la peine de m'attendre... le port de Bordeaux a cependant une grande importance !

La décision prise hier soir par mes collègues est déconcertante. Comment, sans avoir aucune promesse formelle du ministre, sans être certain que le projet Thomson sera amélioré, ils décident la reprise du travail !

J'ai protesté ce matin avec une grande énergie. Et comme mes paroles ne trouvaient aucun écho, j'ai décidé de me retirer pour dégager ma responsabilité...

Après le départ de M. Buscaillet la réunion n'a pas été moins mouvementée. La discussion qui portait sur les concessions qui pourront être faites par la commission de la marine de la Chambre sur le taux des pensions a pris à maintes reprises un ton dépouvu d'aménité. Le président avait quelque peine à ramener un peu de calme et à empêcher les altercations.

Les concessions proposées par certains délégués paraissaient excessives à quelques-uns, car nous entendons une voix qui sur un ton de colère s'écrie : « Ce n'était pas la peine de mettre la France à feu et à sang pour obtenir 25 francs ! »

La réunion n'a pris fin qu'à midi. Les délégués n'ont communiqué aucun procès-verbal. Le secrétaire du comité national s'est borné à dire aux journalistes :

Nous venons de nous mettre d'accord sur les amendements que nous voulons voir apporter au projet Thomson pour qu'il devienne acceptable.

Une délégation ira communiquer nos propositions à la commission de la marine de la Chambre cet après-midi.

DANS LES PORTS

A MARSEILLE

Marseille, 4 juin.

Le comité national de défense des gens de mer vient de terminer sa réunion.

Il a décidé de suspendre le mandat donné à ses délégués, qui cependant devront rester à Paris pour y attendre de nouvelles instructions.

Il a été entendu, en outre, qu'aucune décision ne sera prise sans que les divers syndicats de toutes les spécialités de la marine ne soient réunis pour désigner des délégués qui s'adjoindront au comité national pour déterminer les limites du mandat impératif qui sera donné aux délégués à Paris.

A TOULON

Toulon, 4 juin.

Les inscrits de Toulon ne sont nullement décidés à reprendre le travail et ce matin encore, ils ont tenu une réunion au cours de laquelle ils ont voté la grève à outrance. Le vapeur *Ibéria* de la Compagnie Fraissinet, venant de Corse, est arrivé à 10 heures à Toulon. Aussitôt une délégation d'inscrits s'est rendue à bord pour inviter le capitaine à débarquer son équipage ; mais celui-ci s'y est absolument refusé en déclarant que son port d'attache étant à Marseille, il tenait à se rendre dans ce port et que là il débarquerait s'il y avait lieu.

D'autre part, un bateau cherbonnier arrivé ce matin a déposé son rôle à l'inscription maritime.

Le transport *Mytho*, de l'Etat, a appareillé à dix heures pour Marseille.

AU HAVRE

Le Havre, 4 juin.

Les inscrits du Havre ont décidé de continuer la grève jusqu'à plus ample informé.

Les quais, les tentes des compagnies et la poissonnerie sont gardés par l'infanterie et la gendarmerie.

L'autorité qui assume le service d'office, au lieu de faire garder la nuit les ponts qui font communiquer la ville avec les quartiers maritimes, les a ouverts. Cette mesure, outre qu'elle a l'inconvénient d'apporter une gêne sérieuse dans la circulation des habitants du quartier de l'Eure, a occasionné un douloureux accident. Des précautions indispensables ont paru avoir été négligées en la circonstance et la population n'a pas été avertie de la décision prise.

Hier soir, un officier de port, M. Leveux, qui allait prendre son service, trompé par l'obscurité, ne voyant pas le pont ouvert, est tombé dans le canal de Tancarville et s'est noyé.

Les grévistes, au nombre d'environ 3000, ont tenu une réunion plénière au cours de laquelle lecture a été donnée du télégramme des délégués conseillant la reprise du travail. L'assemblée a répondu par le télégramme suivant :

« Avons reçu télégramme qui propose cessation grève ; ne pouvons accepter ; devons aller jusqu'au bout et si vous ne pouvez obtenir 600 fr., rentrez dans les ports. »

A DUNKERQUE

Les mesures d'ordre

Hier matin les gendarmes ont dû à plusieurs reprises empêcher les grévistes de monter à bord des remorqueurs qui sont amarrés à l'entrée de l'écluse du bassin Freycinet.

Les grévistes réclamaient le désarmement de tous les remorqueurs. C'est ce qui s'est produit en peu plus tard : la Société dunkerquoise ayant déposé à la Marine les rôles de ses remorqueurs.

Le port est gardé militairement. Des patrouilles d'agents et de gendarmes circulent constamment sur les quais.

Quatre gendarmes ont passé la nuit dans les bureaux de la Société dunkerquoise de remorquage dont tre engins continuent à chômer pendant qu'à Marseille, au Havre et dans d'autres ports les remorqueurs circulent librement.

L'artillerie de forteresse qui effectue des tirs en mer sur buts flottant a dû, leurs de remorqueurs, s'adresser à la Marine de l'Etat qui a mis des torpilleurs à sa disposition.

Des grévistes se sont rendus aux Chantiers de France et ont débauché une dizaine d'inscrits maritimes qui étaient employés dans cet établissement. Ils ont également débauché des ouvriers du port qui sont inscrits et qui travaillaient comme dockers bien avant la déclaration de grève.

Les états-majors se séparent des inscrits

Une grande réunion à laquelle assistaient les capitaines, les officiers et les mécaniciens a eu lieu dans la matinée, au local du Syndicat des capitaines, rue des Bassins.

86 officiers et mécaniciens assistaient à cette réunion ainsi que six inscrits délégués par le Syndicat des marins.

La continuation de la grève a été mise aux voix. Ont voté : 65 pour la cessation de la grève ; 21 pour la continuation.

On le voit les états-majors se séparent des inscrits.

Un incident

Dans l'après-midi les armateurs du vapeur *Saint-Pierre* qui devait prendre la mer pour se rendre en Espagne, avaient réclamé de la protection pour leur équipage disposé, disaient-ils, à ne pas se mettre en grève.

Des forces importantes avaient été envoyées à la darse 3 où se trouvait le navire sous pression et prêt à lever l'ancre. Lorsque les grévistes, au nombre d'environ 200, arrivèrent auprès du navire, ils ne purent en approcher le quai étant gardé par des gendarmes à pied et à cheval et par de nombreux agents. Mais malgré cette protection l'équipage du *Saint-Pierre* quitta le bord et se joignit aux grévistes qui se rendirent à la Bourse du Travail.

La Politique

On ne devrait jamais employer les mots sans les définir exactement, même quand on sait très bien ce que l'on veut dire, — et c'est pourquoi, ne me méprenant pas sur le vrai sens du mot opportunisme, j'ai pu provoquer les remarques de Georges Robert.

Je suis convaincu, d'ailleurs, qu'il ne s'est pas trompé un instant sur ma pensée, car j'ai vu souvent, dans ce journal même, appuyé mon opinion de l'autorité de Rome, de Waldeck-Rousseau, de Ferry et de Gambetta qu'aucune erreur n'est possible.

Je n'ignore pas ce que nous devons à ces républicains, et je sais aussi qu'ils étaient, avec ceux dont Georges Robert a pris soin de rappeler les noms, ce qu'il y avait de meilleur, de plus solide, de plus ferme dans le parti opportuniste.

Mais il y eut une heure où d'autres hommes s'efforcèrent de confondre opportunisme et immobilisme. Ainsi que Robert l'écrit, ils causèrent la dislocation du parti, et ce fut alors qu'ils opratiquèrent contre la démocratie une politique de haine et ouvrirent la porte aux réactionnaires affublés en républicains insidieux.

Il est clair qu'entre les politiciens qui combrèrent dans le mélanisme et les républicains sincères auxquels Georges Robert rendait ici un juste hommage, aucune confusion ne saurait se produire.

La presse, c'est que les premiers sont d'accord avec les réactionnaires contre les seconds, tandis que ceux-ci, obéissant à des principes immuables, se tiennent aujourd'hui au premier rang de la démocratie en marche.

Mes observations ne pouvaient donc s'appliquer qu'à ceux qui abandonnèrent le drapeau et engagèrent même le combat contre lui. C'est dans cette pensée, du moins, que je me suis exprimé, et cela prouve, encore une fois, que la bonne intention ne suffit pas toujours et qu'en tout il est sage d'allumer sa lanterne.

Henry JAGOT.

Conseil des Ministres

Paris, 4 juin.

Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, mardi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières.

La grève des inscrits maritimes

M. Gaston Thomson, ministre de la Marine, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue hier, avec le comité de défense des gens de mer et il a fait savoir que, d'après les renseignements qui lui étaient parvenus, la grève des inscrits maritimes semblait être en voie de décroissance.

Les réservistes et les manifestations du Midi

Le ministre de la Guerre a communiqué au Conseil les résultats de l'enquête ordonnée pour rechercher s'il est exact que les réservistes de la garnison d'Agde avaient participé à la manifestation des viticulteurs de dimanche dernier à Nîmes.

Il résulte des informations recueillies par le général Picquart, qu'il a, en effet, été accordé, dimanche, des permissions, à 154 réservistes de la garnison d'Agde, mais qu'aucun de ces permissionnaires n'a reçu la permission de se rendre à Nîmes.

S'il était établi qu'un certain nombre d'entr'eux étaient néanmoins allés à Nîmes, ils seraient l'objet de mesures disciplinaires.

La crise viticole

Le Président du Conseil a annoncé qu'il devait conférer, cet après-midi, au Palais-Bourbon, avec les représentants des départements viticoles.

M. Caillaux, ministre des Finances, assistera à l'entrevue.

Le Gouvernement accepterait la proposition, si elle est faite par la Commission parlementaire d'enquête sur les viticulteurs et la Commission des boissons, que la discussion du projet de loi gouvernemental soit précédée de la discussion des interpellations sur la crise viticole.

Les interpellations pourraient être inscrites à l'ordre du jour de la séance de jeudi.

Les papiers Montagnini

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux, a entretenu ses collègues de la demande d'interpellation de MM. Denys Cochin et de Castelnau, concernant la procédure suivie à l'occasion de la saisie des papiers Montagnini.

Le ministre de la Justice a demandé que cette interpellation soit discutée en même temps que le rapport de la Commission parlementaire d'enquête.

La conférence de La Haye

Les ministres se réuniront jeudi matin, en Conseil de cabinet, au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

Dans ce Conseil, les ministres s'occuperont des instructions à donner au représentant de la France à la prochaine conférence de la Haye.

Lire plus loin :

— Un homme tombe d'une échelle et se tue à Lille.

— Deux accidents mortels à Haubourdin.

— Un apache grièvement blessé par deux autres rôdeurs à Roubaix.

— Le drame de Roncq.

— Une femme qui se jette à l'eau à Cambrai avec ses deux enfants.

— Un nègre qui joue du couteau à Dunkerque.

Les Travaux Parlementaires

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la séance

Crédits supplémentaires

Paris, 4 juin.

La Chambre a été saisie aujourd'hui d'un cahier de crédits supplémentaires qui font peser, compte tenu des annulations de crédits, une charge de 40 millions 344,725 fr. sur l'exercice 1907.

Parmi les crédits demandés signalons :

90.000 francs pour « frais de plaidoirie dans les affaires de liquidation de biens de congrégations ».

90.000 francs pour l'envoi à Addis-Ababa d'une mission française à l'effet de régler avec l'empereur Menelick la question des chemins de fer éthiopiens. - Cette mission, composée de cinq personnes a quitté la France au mois d'avril et doit arriver à Addis-Ababa vers la fin de juin.

218.000 francs pour construction d'un hôtel consulaire à Alexandrie.

200.000 francs pour l'installation des services du cabinet du ministre des Affaires étrangères.

120.000 francs pour participation de la France à la conférence de la Haye.

620.000 francs pour la réception du roi et de la reine de Norvège, du roi et de la reine de Danemark.

La réorganisation de la magistrature

450.840 francs pour la création à Paris, à la direction de la Sûreté générale, d'« un comité général des services de recherches dans les départements » et la création de 12 brigades régionales de police mobiles, composées chacune de 3 commissaires et de 10 inspecteurs. Ces services devront fonctionner à partir du 1er juillet.

15 707 435 francs pour matériel d'artillerie de campagne, 3.302.225 pour armement des places, 961.607 pour armes portatives.

85 000 francs pour indemnités (pertes d'effets, de matériel, de cours, etc.) résultant de l'incendie de l'« Algérien » et de l'explosion de l'« Iéna ».

275 000 francs pour installer le chauffage à la vapeur dans les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères.

728 500 francs pour aménager l'ancien archevêché de Paris en ministère du Travail.

506 000 francs pour affectuer des réparations à l'Opéra avant l'installation de la nouvelle direction.

775.000 francs pour transfert du musée du Luxembourg à l'ancien séminaire de Saint-Sulpice

La commission de la réforme judiciaire, après avoir entendu M. Magnaud sur sa proposition de réorganisation de la magistrature, s'est prononcée, par 7 voix contre 2 et une abstention, contre le principe de l'élection des juges.

Elle a adopté ensuite le principe du concours pour entrer dans la magistrature.

LA SÉANCE

Les papiers Montagnini

M. Gruppi, vice-président, préside.

Le président. — J'ai reçu de MM. de Castelnau et Denys Cochin une demande d'interpellation sur les illégalités et abus commis dans la saisie des papiers de M. Montagnini.

M. Guyot-Dessaigne, garde des sceaux. — Le gouvernement ne fait pas opposition à la discussion de l'interpellation. Néanmoins étant donnée la nécessité de la discussion prochaine du rapport de la commission chargée de l'étude de la question, il ne voit pas l'urgence de suspendre les importants travaux de la Chambre pour un débat parlementaire. Il demande à la Chambre de différer la discussion de l'interpellation à celle du rapport.

MM. Denys Cochin et de Castelnau s'expliquent :

M. de Castelnau. — Il s'agit du droit le plus élémentaire dont dispose le gouvernement. Il s'agit d'une saisie préventive de papiers qui, en la situation révélée par l'examen même de la commission d'enquête, sont devenus absolument inséparants.

Il s'agit de savoir si l'usage va prévaloir longtemps encore pour le gouvernement de se livrer à des actes de perquisitions judiciaires, à des actes de pillage, puisqu'il ne s'enquête même pas de savoir si ces perquisitions sont justifiées en quoi que ce soit par l'existence d'un crime ou délit.

Voilà pourquoi, et je regrette que M. le président du Conseil (victime de disparaître si souvent [Rires]) nous avons hâte d'avoir des explications sur la saisie des papiers Montagnini et d'apprendre si on pourra recommencer ces agissements, qui tendent à lancer dans la circulation des documents qui n'avaient rien à voir avec l'affaire citée dès l'abord en avant. (Très bien ! sur divers bancs).

M. Denys Cochin. — Je demande à ajouter quelques mots.

Comme justiciable d'abord, comme homme politique ensuite, je me plains de certaines procédés dont la critique que j'en fais est en même temps la défense du droit des tiers.

Nous présente d'un complet entre M. le sous-lieutenant, son auteur et son beau-frère, et a mis la main sur nos lettres.

Pour moi, cela ne me gêne pas ; mais je me demande pourquoi ces lettres se trouvent non plus à la poste ou dans les tiroirs du destinataire ou de l'expéditeur, mais dans leur de saisie.

On nous a saisi nos lettres ; on les a traduites ou fait traduire en français en Italien par l'agent du coin ou le sergent de ville qui, en qualité de Corse, doit connaître l'Italien. Fûrent. Puis on les a traduites de nouveau de l'Italien en français.

Renvoi de la discussion

Nous, hommes publics, en sommes à juger sur dessus, et non pas sur des lettres, mais sur de simples conversations saisies en de pareilles conditions, en des notes succinctes rédigées par les agents des renseignements.

Eh bien, je proteste contre d'aussi odieux procédés ; et, en le faisant, je défends tout le pays de ici.

Le temps est loin, M. Clémenceau, où vous protestiez vous-même contre des procédés analogues de tyrannie, en déclarant qu'ils déshonoraient le gouvernement qui les emploie et les rendait inadmissibles.

M. Lasies. — Pour une fois que vous approuvez les déclarations du gouvernement.

M. Denys Cochin. — Je demande au président du conseil, votre vote a été une vie de combat ; mais votre gouvernement est un gouvernement de déliquescence.

Le président du conseil. — Je refuse de répondre des faits à la tribune. (Mouvements à divers).

M. Willm. — Je demande le renvoi du débat. Mais je me réserve de revenir sur la question du rapport de la commission. Mais de quoi il pense des procédés qui rappellent par trop ceux de l'empire.

M. Lasies. — Ah ! non, par exemple !

Par 4 5 7 voix contre 2 [illegible] la discussion est renvoyée pour être jointe à celle du rapport de la commission d'enquête sur les papiers Montagnini.

Refus d'autorisation de poursuites

Conformément au rapport de la commission chargée d'examiner les demandes en autorisation de poursuites contre MM. Pédry, Leroy-Beaulieu et Basly, la Chambre, à main levée, refuse l'autorisation demandée.

Les aliénés privés de ressources

On aborde la discussion du projet, voté au Sénat, modifiant plusieurs articles de la loi du 16 août 1871, sur les Conseils généraux.

Le Commissaire du Gouvernement demande de n'en maintenant aucun dépense affectant aux aliénés privés de ressources les prescriptions de la loi du 10 août 1871, par les Conseils généraux.

M. Bouveyry maintient le projet de la Commission et réclame pour l'assemblée départementale la disposition absolue de son budget.

La proposition est adoptée.

La suppression des économats patronaux

On aborde la discussion de la proposition de loi de M. Jules Coutant, ayant pour but de supprimer les économats, d'interdire aux employeurs de vendre directement ou indirectement à leurs ouvriers et employés des denrées et marchandises de toutes sortes.

M. Sévère, rapporteur de la Commission du Travail, appuie cette suppression.

M. Sévère fait l'historique des économats et aussi la procès. Il s'attache à démontrer, preuves à l'appui, que les patrons font des bénéfices sur les économats, les ouvriers étant payés en jetons. L'orateur est d'accord avec le Conseil supérieur du Travail. Il s'appuie sur l'opinion de M. Jules Simon. Il préconise les coopératives ouvrières. Il cite Léon Say, Paul Leroy-Beaulieu, etc., favorables à la thèse qu'il soutient. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Jules Coutant flétrit, lui aussi, les économats qui sont selon lui, des causes de grève. Il dit à ses confrères de faire abstraction des toutes différences d'opinions politiques et de donner tout le bien-être aux ouvriers. Il appuie le projet du gouvernement. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

M. Fleyfle combat très énergiquement les économats auxquels il reproche de favoriser la vente à crédit et de placer l'acheteur sous la tutelle du vendeur. Les économats sont-il, indéfendables. L'orateur est partisan de leur suppression absolue, car il ne saurait distinguer les bons des mauvais. (Applaudissements.)

L'urgence est prononcée ainsi que le passage à la discussion des articles.

L'article 1er, en principe, supprime les économats.

On discute un amendement de M. Villebois-Mareuil.

M. Villebois-Mareuil veut distinguer entre les bons et les mauvais économats. Il voudrait seulement la répression des abus. Il soulève la question des économats du chemin de fer.

M. Viviani répond que cette question sera tranchée par un amendement de M. Le Troquer, que d'ailleurs le Gouvernement repoussera. Quant aux autres économats, il est impossible que les inspecteurs du travail puissent tout surveiller, sur le Gouvernement qui en doit les responsabilités de leur [illegible].

M. Mamadou dit qu'il voterait contre la suppression des économats, car le patronat ne saurait [illegible] ; mais devant être remplacés par des coopératives.

M. Viviani demande le rejet de l'amendement de M. Villebois-Mareuil.

[illegible]